

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 5 février 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

Mme. Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absences motivées:

M. Ronald Cross, maire
M. Yves St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : Une (1) personne.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

"En vertu de l'article 158 du Code Municipal, le maire préside les séances du conseil et en l'absence de ce dernier, le maire substitut en assure l'intérim."

En raison de l'absence du maire monsieur Ronald Cross, le maire substitut, monsieur Éric Galipeau préside l'assemblée, ainsi ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1802-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2017
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Nomination du responsable de la bibliothèque municipale auprès du CRSBPO
- 110-02 Club Richelieu la Québécoise – Demande de soutien Pakwaun 2018
- 110-03 Service juridique – Offre de services
- 110-04 Autorisation de participation au congrès annuel de la COMBEQ
- 110-05 Renouvellement de l'adhésion 2018 de la Municipalité au RPEVG
- 110-06 Langevin Grondin – Facture 0668 – Autorisation de paiement
- 110-07 Mutuelle des municipalités – Autorisation de paiement
- 110-08 Avis de motion – Adoption du règlement portant du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 110-09 Autorisation d'achat de jardinières pour l'été 2018

- 110-10 Dossier litige n° 565-22-000006-169 - Autorisation de déboursé de frais de témoignage
- 110-11 Les industries Galipeau – Autorisation de paiement
- 110-12 Avis de motion – Règlement du taux de taxes 2018
- 110-13 Avis de motion – Règlement sur les tarifs applicables pour service septique
- 110-14 Mandat au ministre des Finances pour recevoir les soumissions
- 110-15 Mise en candidature – Soirée reconnaissance 2018
- 110-16 Réseau BIBLIO – Journée des bibliothèques
- 110-17 Renouvellement de l'adhésion à la FQM
- 110-18 Modification résolution relative aux intérêts pécuniaires

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 janvier 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 27 janvier 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 janvier 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 janvier 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

- 600-01 Demande de dérogation pour le 53, chemin St-Jacques

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Correspondance des pasteurs Michel et Viviane Castilloux
- 800-02 Conseil en bref
- 800-03 Ristourne de la MMQ

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1802-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1802-029

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MESSINES – NOMINATION D'UN
MEMBRE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 5 novembre 2017, le conseil souhaite nommer un(e) représentant(e) du conseil pour le dossier de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE parmi les membres nommés du comité de loisirs et culture, le comité propose le nom de la conseillère madame Anne Langevin à titre de responsable du dossier de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Langevin se dit intéressée par ce dossier, et qu'elle est favorable à sa nomination.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme au dossier de la bibliothèque, la conseillère madame Anne Langevin.

QUE le conseil nomme également à titre de représentante de la bibliothèque municipale de Messines et ce auprès du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, la conseillère Anne Langevin et la bibliothécaire Claire Lacroix.

ADOPTÉE

R1802-030

PAKWAUN 2018 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande d'appui financier du Club Richelieu La Québécoise, pour la tenue de la Pakwaun 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'analyse de la demande et qu'il consent à offrir un montant forfaitaire de 250.00 \$ au comité organisateur du ce carnaval d'hiver;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un appui financier de 250.00\$ au Club Richelieu La Québécoise, comité organisateur de la Pakwaun édition 2018, montant servant à supporter la tenue de l'activité hivernale.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1802-031

SERVICES JURIDIQUES- OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services juridiques pour les années 2018 et 2019, de la firme Deveau, Avocats de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deveau, Avocats offre ses services de conseils juridiques pour la Municipalité de Messines depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se dit satisfait du service rendu par la firme conseil, Deveau, Avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines octroi à la firme Deveau, Avocats le mandat de services juridiques, lequel se décrit comme suit :

- **Durée du contrat** : 2 an, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;
- **Honoraires forfaitaires**: Pour un service de consultations téléphoniques, à nombre d'heures illimité, au montant de 700.00\$ par année plus taxes et débours le cas échéant;
- **Personnes autorisées à consulter** : le maire, le directeur général, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Pour tous les mandats demandés** : Taux horaire de 190\$ de l'heure, taxes et débours en sus.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-032

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de participer au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) a été déposée par l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, monsieur Alain Caron;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la COMBEQ se tiendra à l'hôtel Universel de Rivière-du-Loup les 3,4 et 5 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la participation de l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement au congrès annuel de la COMBEQ, à Rivière-du-Loup, du 3 au 5 mai 2018.

Il est de plus autorisé, que les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-033

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018 DE LA MUNICIPALITÉ AU REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Messines auprès du RPEVG **et de plus AUTORISER** le déboursé d'un montant de 250.00\$ au nom du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-034

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE INTÉRIMAIRE DE LA
FIRME LANGEVIN GRONDIN CPA Inc**

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Jean-Guy Carignan
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture intérimaire des auditeurs de la Municipalité, Langevin Grondin CPA inc. au montant de 3 500.00\$ en plus des taxes applicables, pour l'exécution de l'audit des états financiers au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-035

**MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DU
CONTRAT D'ASSURANCE**

CONSIDÉRANT QUE Le Groupe Ultima Inc., de Montréal, courtier en assurances représentant la Mutuelle des municipalités du Québec à fait parvenir le contrat de renouvellement des assurances de la Municipalité pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé par sa résolution R1801-009, le paiement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE dans la facture reçue et approuvée en janvier, la clause assurance accident pour les pompiers n'était pas incluse et qu'un crédit, dû à la révision de la valeur assurable des véhicules de 2017, vient d'être émis;

CONSIDÉRANT QUE la facture # 275876 est au montant de 818.00 \$ et que le crédit portant le #568815 est de 177.00 \$, le montant total à payer est donc de 641.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture 275876, en tenant compte du crédit #568815, au montant de 641.00\$ au courtier Le Groupe Ultima inc.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-036

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2018-346

RÈGLEMENT portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le conseiller Jean-Guy Carignan donne Avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement intitulé « Règlement portant sur le "Code d'éthique de déontologie des élus municipaux" sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

R1802-037

PÉPINIÈRE HAUTE-GATINEAU – AUTORISATION D'ACHAT DE JARDINIÈRES POUR L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteau d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2018 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année est égal à celui payé l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la Municipalité doit fournir les paniers);

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2018 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-sud au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-038

AUTORISATION DE DÉBOURSÉ DANS LE DOSSIER DE LITIGE NO 565-22-000006-169

Sur une proposition d'Annie Galipeau
Appuyée par Jean-Guy Carignan
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de 160.00 \$ à l'employé #321-0001 pour des frais de témoignage dans le dossier de litige portant le no 565-22-000006-169.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

Considérant que monsieur Galipeau agit à titre de président d'assemblée en remplacement de maire monsieur Ronald Cross et que nous sommes en présence d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts, (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) les membres du conseil présents désignent monsieur Denis Bonhomme afin de présider l'adoption du point suivant permettant à monsieur Galipeau de se retirer lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

R1802-039

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 310.00 \$ \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

Facture no :	Montant facturé avant taxes
6693	150.00\$
6695	160.00\$
TOTAL	310.00 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour de Monsieur Éric Galipeau afin de poursuivre dans le rôle de président d'assemblée.

R1802-040

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT DE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018, AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Bonhomme, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2018, ainsi que les conditions de perception.

ADOPTÉE

R1802-041

AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT SUR LES TARIFS APPLICABLES POUR LES SERVICES SUPPLÉMENTAIRES OU SPÉCIAUX DE VIDANGE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Guy Carignan qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2018 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

ADOPTÉE

R1802-042

MANDAT POUR LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

R1802-043

AUTORISATION DE PARTICIPER À LA JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation de participer à la journée des bibliothèques a été déposé afin d'autoriser la responsable de la bibliothèque de Messines madame Claire Lacroix et la conseillère Anne Langevin à participer à cette activité qui se tiendra le 2 mars prochain à la maison du citoyen de Gatineau;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription, au coût de 22.00 \$ par personne en plus des taxes applicables, de madame Claire Lacroix et madame Anne Langevin à la Journée des bibliothèques qui aura lieu le 2 mars 2018 à la Maison du citoyen de Gatineau.

Il est de plus autorisé, que les frais inhérents à l'activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-044

RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2018 DE DIVERSES ASSOCIATIONS ET REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que celle-ci adhère annuellement à diverses associations ou regroupements qui ont comme objectif d'informer les acteurs du monde municipal ou de représenter les municipalités auprès des instances gouvernementales ou autres.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'adhésion ou l'inscription aux associations ou regroupement pour l'année 2018, par conséquent autorise le déboursé des frais applicables tel que suit à savoir :

N°	ASSOCIATION OU REGROUPEMENT	DESCRIPTION	FRAIS D'ADHÉSION (en plus des taxes applicables)
1	QUÉBEC MUNICIPAL	Service internet 2018- adhésion annuelle à Québec municipal	280.00\$
2	CCMVG	Cotisation membre 2018	159.50\$
3	FQM	Adhésion annuelle	1838.91\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-045

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION R1712-336 RELATIVE À LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et référendums, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil, une déclaration des intérêts pécuniaires. De plus, à l'intérieur d'un délai de 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétées conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le directeur général dépose auprès de l'assemblée les copies des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues en date du 4 décembre 2017, telles que suit à savoir :

Poste	NOM	Déposée	Non déposée
Maire	Ronald Cross	✓	
Conseillère siège # 1	Anne Langevin	✓	
Conseillère siège # 2	Annie Galipeau	✓	
Conseiller siège # 3	Éric Galipeau	✓	
Conseiller siège # 4	Denis Bonhomme	✓	
Conseiller siège # 5	Yves St-Jacques	✓	
Conseiller siège # 6	Jean-Guy Carignan	✓	

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1802-046

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 janvier 2018, tel que déposer et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 30 726.97 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-047

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 27 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 27 janvier 2018, pour la somme de 101 064.79 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
9	Chèques fournisseurs émis	48 909.66\$
18	Prélèvements électroniques	52 155.13\$
	TOTAL :	101 064.79\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-048

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 27 janvier 2018, dont celle-ci représente la somme de 44 586.51 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1802-049

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 27 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 27 janvier 2018, dont celui-ci représente une somme de 3 891.39 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R1802-050

DÉROGATION MINEURE DU 53 CHEMIN ST-JACQUES

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure, datée du 11 janvier 2018 a été déposée par monsieur Stéphane Gagnon (ci-après appelé le demandeur), mandaté avec procuration par Mme Rosilda Arsenault (ci-après appelée la propriétaire), pour le lot 5 204 883, du cadastre officiel du Québec, immeuble sis au 53 chemin St-Jacques ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est accompagnée du certificat de localisation et du plan No. 17M-424, préparé par M. Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 6029 en date du 22 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure DM-2018-01 est à l'effet :

- d'accepter de régulariser la localisation de la résidence à une distance de 4.75 mètres de la ligne de lot latérale Sud, au lieu de 8.28 mètres, tel que prescrit par l'article 6.3.1.4.1 ;
- d'accepter de régulariser le totale des marges latérales à 11.47 mètres, au lieu de 15 mètres, tel que prescrit par l'article 6.3.1.4.1 ;
- d'accepter de régulariser la localisation du garage à une distance de 0.20 mètre de la ligne de lot latérale Nord, au lieu de 2 mètres, tel que prescrit par l'article 8.1.1.1 b) ;
- d'accepter de régulariser la distance entre la résidence et le garage à 3.38 mètres, au lieu de 5 mètres, tel que prescrit par l'article 8.1.1.2 ;
- d'accepter de régulariser la localisation du gazebo à une distance de 5.09 mètres de l'emprise du chemin St-Jacques, au lieu de 12 mètres, tel que prescrit par l'article 6.3.1.2 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par la demande est situé dans la zone villégiature V-153, où les marges et articles précités doivent être respectés, tel que prescrit au règlement de zonage 167 en zone villégiature ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la demande, le Comité Consultatif en Urbanisme et Environnement (CCUE), recommande au conseil municipal d'accorder, en partie la dérogation mineure dans le présent dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Anne Langevin;
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCORDER en partie au demandeur la dérogation mineure sur le lot 5 204 883 afin de permettre de :

- régulariser la localisation de la résidence à 4.75 mètres de la ligne de lot latérale Sud au lieu de 8.28 mètres;

- régulariser le total des marges latérales à 11.47 mètres au lieu de 15 mètres;
- régulariser la localisation du garage à 0.20 mètre de la ligne de lot latérale Nord au lieu de 2 mètres;
- régulariser la distance entre le garage et la résidence à 3.38 mètres au lieu de 5 mètres.

DE REFUSER en partie au demandeur la dérogation mineure sur le lot 5 204 883 afin de permettre de régulariser la localisation du pavillon de jardin à une distance de 5.09 mètres de l'emprise du chemin St-Jacques en raison de sa construction qui a été effectuée sans permis et de le déplacer à plus de 12 mètres de l'emprise du chemin St-Jacques afin de respecter la norme du règlement de zonage 167.

Note au procès-verbal : Le certificat de localisation et le plan accompagnant la demande portant le numéro 17M-424, préparé par M. Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 6029 en date du 22 décembre 2017 font partie intégrante de la présente comme si il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1802-051

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:50

ADOPTÉE

Éric Galipeau
Maire substitut

Jim Smith
Directeur général